



Le Comité Départemental des Droits de l'Enfant de la Loire (CDDE)

Espace Boris Vian, Les FRANCAS de la Loire, Office Central de Coopération à l'École, La Jeunesse au Plein Air, Amicale Chapelon, Centre social Montferré-La Cotonne, Centre social Arlequin, Entraide Pierre Valdo, Enfance et Partage, Service Jeunesse St Priest en Jarez, Ligue de l'Enseignement de la Loire, Espace Henri Matisse

COMMUNIQUÉ DE PRESSE du 27 mai 2014

Pour que les Maldives abolissent la loi autorisant la peine de mort des mineurs de moins de 7 ans !

Le Comité Départemental des Droits de l'Enfant de la Loire a appris avec indignation que, depuis le 27 avril 2014, le gouvernement des Maldives a de nouveau adopté la peine de mort pour les mineurs âgés d'au moins 7 ans, mettant fin à un moratoire de soixante ans.

Le Comité Départemental des Droits de l'Enfant de la Loire s'appuie sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui fêtera en 2014, ses 25 ans d'existence, et que les Maldives ont ratifié le 11 février 1991.

L'article 37 rappelle, que nul enfant ne doit être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans.

Le Comité Départemental des Droits de l'Enfant de la Loire demande donc au gouvernement des Maldives d'abolir immédiatement cette loi, aux touristes ligériens souhaitant se rendre dans cet archipel, d'annuler leur voyage et aux élus locaux d'interpeller, comme nous venons de le faire, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, pour que les Droits de l'Enfant soient respectés dans ce pays.

Rappelons que Amnesty international comptabilise neuf pays qui condamnent à mort des mineurs, c'est-à-dire des personnes qui ont commis un crime avant 18 ans. Il s'agit de l'Arabie Saoudite, la Chine, les Etats-Unis, l'Iran, le Nigeria, le Pakistan, la République démocratique du Congo, le Soudan et le Yémen.

Il est plus qu'urgent de dénoncer ces pratiques et de mener un combat pour que les Droits de l'Enfant soient respectés dans le monde entier.

Le Comité Départemental des Droits de l'Enfant de la Loire

Contact : Philippe CHASTEL 06 20 36 94 13

*adresse postale : Comité Départemental des Droits de l'Enfant //
Espace Boris Vian // 3 rue Jean-Claude Tissot // 42000 SAINT-ETIENNE // FRANCE*